



## La petite couronne au cœur des transferts d'établissements franciliens

L'attractivité économique des territoires peut être appréhendée par les transferts d'établissements. Chaque année, 25 000 établissements en moyenne changent de commune de, vers ou au sein de l'Île-de-France. Les trois quarts de ces transferts sont internes à la région et ont lieu le plus souvent en petite couronne. Les départs d'établissements vers les autres régions sont plus nombreux que les arrivées en Île-de-France. En revanche, la situation est plutôt équilibrée en matière d'emploi. Les établissements de petite taille dans les services aux entreprises sont les plus mobiles.

Céline Calvier, Lynda Pichard, Insee Île-de-France  
Yves Burfin, Crocis de la CCI Paris Île-de-France  
Carine Camors, Vincent Gollain, IAU îdF

Plusieurs événements jalonnent la vie d'un établissement. Tout d'abord, son apparition qui correspond dans la majorité des cas à une création (*Définitions et méthode*). Ensuite, l'établissement peut être transféré, on parle alors d'emménagements pour les transferts entrants et de déménagements pour les transferts sortants. Enfin, l'établissement peut cesser son activité ou être cédé (cessation ou cession).

### Les transferts concernent en moyenne 3 % des emplois salariés franciliens chaque année

En Île-de-France, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 1<sup>er</sup> janvier 2014, en moyenne, 160 400 établissements sont créés ou réactivés chaque année, soit un taux de création de 18 % (*figure 1*). Ces événements concernent en moyenne 3,4 % des emplois salariés franciliens. À l'opposé, sur cette

même période, 118 000 établissements franciliens cessent définitivement leur activité chaque année, soit l'équivalent de 13 % du tissu productif régional. Ces cessations entraînent la disparition de 136 500 emplois par an, soit 3,5 % des emplois salariés de la région.

Ces événements qui ont trait à la démographie des établissements ne déterminent pas à eux seuls l'évolution du volume d'emplois salariés franciliens. Celui-ci dépend

### 1 En Île-de-France, les transferts d'établissements concernent en moyenne 3 % des emplois salariés par an

Événements économiques affectant le tissu productif et emplois salariés concernés, entre les 1<sup>er</sup> janvier 2009 et 2014

	Établissements		Emplois salariés	
	Nombre par an	% dans le total en début d'année	Nombre par an	% dans le total en début d'année
<b>Entrées</b>	<b>204 200</b>	<b>22,4</b>	<b>271 900</b>	<b>7,0</b>
Créations, réactivations	160 400	17,6	132 800	3,4
Reprises	4 900	0,5	23 700	0,6
Transferts (emménagements)	38 900	4,3	115 400	3,0
<b>Sorties</b>	<b>163 700</b>	<b>17,9</b>	<b>281 000</b>	<b>7,2</b>
Cessations	118 000	12,9	136 500	3,5
Cessions	4 900	0,5	23 700	0,6
Transferts (déménagements)	40 800	4,5	120 800	3,1
<b>Évolution dans les établissements pérennes</b>				
Augmentation dans les établissements en croissance			337 100	8,7
Diminution dans les établissements perdant des emplois			317 300	8,2

Champ : transferts intercommunaux et intracommunaux.

Sources : Insee, REE et Clap.

## 2 25 000 transferts d'établissements par an en Île-de-France

Nombre de transferts d'établissements concernant l'Île-de-France (moyenne annuelle)

	2004-2009	2009-2014
<b>Total des transferts</b>	<b>19 700</b>	<b>24 800</b>
dont internes	15 000	18 400
entrants	1 700	2 400
sortants	3 000	4 000
<b>Solde des transferts</b>	<b>-1 300</b>	<b>-1 600</b>

Champ : transferts intercommunaux uniquement.

Sources : Insee, REE et Clap.

également des dynamiques de l'emploi dans les établissements pérennes : ceux où l'emploi progresse créent l'équivalent de 8,7 % de l'emploi salarié régional, tandis que ceux où l'emploi régresse en perdent presque autant (8,2 %).

Enfin, l'emploi salarié francilien peut également être affecté par les transferts d'établissements, mais à la marge. Entre 2009 et 2014, en moyenne 38 900 établissements par an emménagent vers une nouvelle adresse en Île-de-France (les « entrants »), leur ancienne implantation pouvant se trouver hors ou au sein de la région (parfois même dans la même commune). Ces mouvements concernent 115 400 emplois salariés. Dans un mouvement inverse, 40 800 établissements et 120 800 salariés quittent chaque année leur adresse francilienne (les « sortants ») pour une nouvelle implantation, hors ou au sein de la région. En Île-de-France, l'ensemble de ces mouvements concerne donc en moyenne 3 % des emplois salariés chaque année (un établissement quittant un site pour un autre n'est compté qu'une seule fois). Même si les transferts pèsent relativement peu dans la dynamique du tissu productif francilien, ils sont un indicateur essentiel de l'attractivité économique de la région et de ses différents territoires. En effet, le jeu des transferts entre communes reflète les arbitrages des entreprises en termes de localisation de leurs établissements, en fonction de

## Pourquoi certaines entreprises souhaitent quitter l'Île-de-France ?

L'IAU idF a analysé les cahiers des charges d'une cinquantaine d'entreprises franciliennes ayant engagé une étude approfondie de relocalisation dans une autre région française avec l'appui de la société Regional Partners.

Dans quatre cas sur dix, le projet de déménagement est né de la volonté personnelle du dirigeant qui souhaite s'installer dans une autre région avec laquelle il a une attache affective forte (lieu de naissance, études, résidence secondaire, etc.). Les entreprises sont souvent de petite taille et exercent dans le secteur des services (conseil, import/export, e-commerce, etc.). Ces transferts sont parfois facilités par une installation restant proche de l'Île-de-France et assurant un lien fort avec les clients.

Dans deux cas sur dix, il s'agit d'une logique de rapprochement avec un autre établissement de l'entreprise (fabrication, distribution, siège social, commerce-marketing), voire d'un client principal. L'entreprise consolide ainsi son site dans une autre région, y compris pour limiter certains coûts.

Dans deux cas sur dix, la raison est surtout d'ordre immobilier. Les locaux occupés ne sont plus adaptés car l'entreprise croît ou a besoin de les moderniser. Elle souhaite cependant conserver ses salariés et recherche donc de nouveaux locaux dans une zone géographique à proximité ou dans une région voisine.

Enfin, dans deux cas sur dix, l'entreprise a adopté une logique d'optimisation financière de ses coûts, qu'elle soit en difficulté ou pas. Elle cherche donc à se réinstaller dans une autre région française, voire à l'étranger, essentiellement pour réduire ses frais. En fonction de sa stratégie, elle modulera son choix en tenant compte d'autres facteurs comme la mobilité de ses salariés.

différents critères liés au territoire, tels que le coût du foncier, la main-d'œuvre qualifiée disponible ou l'existence de débouchés.

## L'Île-de-France est concernée par 25 000 transferts intercommunaux par an

En se limitant aux établissements qui changent de commune, chaque année entre 2009 et 2014, près de 25 000 établissements déménagent l'ensemble de leurs moyens de production d'une commune à une autre, soit au sein de l'Île-de-France, soit de la province vers l'Île-de-France ou de l'Île-de-France vers la province : parmi eux, 2 400 viennent d'une autre région, 4 000 partent en province et 18 400 changent de commune au sein de la région (figure 2). Les transferts ont augmenté de 25 % entre les périodes 2004-2009 et 2009-2014, et de façon un peu plus rapide pour les transferts entre l'Île-de-France et la province.

Les établissements de petite taille sont les plus mobiles car les transferts sont facilités lorsque les moyens de production et le nombre de salariés sont limités. Les deux tiers des transferts intercommunaux réalisés au sein de l'Île-de-France et 85 % des entrées ou sorties de la région concernent des éta-

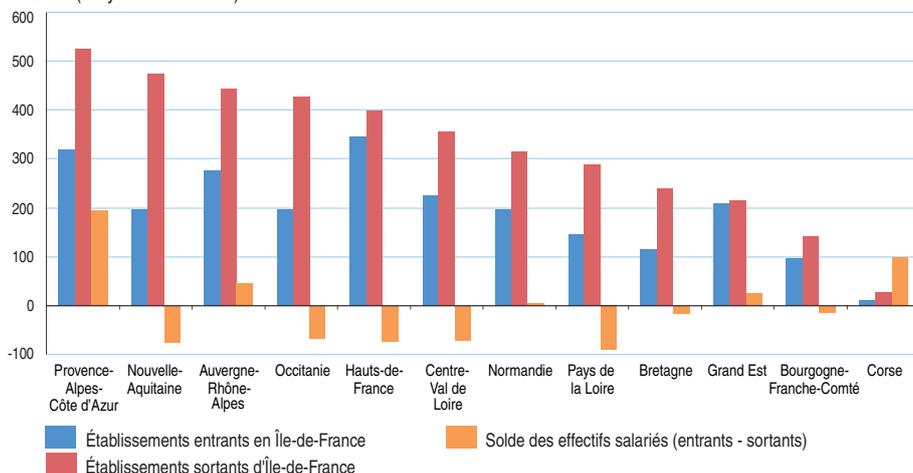
blissements sans salarié. En moyenne chaque année, on ne compte que 200 transferts d'établissements de plus de 50 salariés, dont plus de 90 % se font au sein de la région.

## L'Île-de-France déficitaire en nombre d'établissements, comparé à la totalité des régions françaises

En Île-de-France, la mobilité des établissements est forte : c'est la région française qui enregistre le plus grand nombre de transferts intercommunaux par rapport au stock d'établissements existants. Les trois quarts de ces transferts sont internes à la région. Parmi le quart restant, les transferts entrants sont moins nombreux que les transferts sortants. Ce constat est vérifié avec chacune des régions de France métropolitaine (figure 3). Entre 2009 et 2014, l'Île-de-France a perdu 1 600 établissements par an au jeu des transferts, mais a presque maintenu ses effectifs salariés (perte limitée à 40). Les établissements qui quittent la région vont s'implanter principalement en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans la façade atlantique, en Auvergne-Rhône-Alpes et dans le reste du Bassin parisien. Les villes les plus attractives sont Lyon, Marseille, Nantes, Bordeaux et Toulouse.

## 3 Plus de transferts sortants d'Île-de-France que de transferts entrants

Transferts interrégionaux d'établissements et solde des effectifs salariés impliquant l'Île-de-France entre 2009 et 2014 (moyenne annuelle)



Champ : transferts intercommunaux uniquement.

Sources : Insee, REE et Clap.

## Les flux d'emplois s'équilibrent avec les autres régions françaises

Malgré des départs d'établissements plus importants que les arrivées, la situation est plus équilibrée en matière d'emploi. Les 2 700 emplois transférés tous les ans vers d'autres régions sont compensés par ceux qui entrent. Ceci s'explique par une taille moyenne un peu plus importante des établissements qui emménagent en Île-de-France. Ces établissements fondent leur décision d'installation dans la région capitale sur des choix économiques. Pour les petits établissements qui quittent la région, plus fréquemment sans salarié, les motivations peuvent renvoyer à des considérations personnelles autant que professionnelles (*Pourquoi certaines entreprises souhaitent quitter l'Île-de-France ?*).

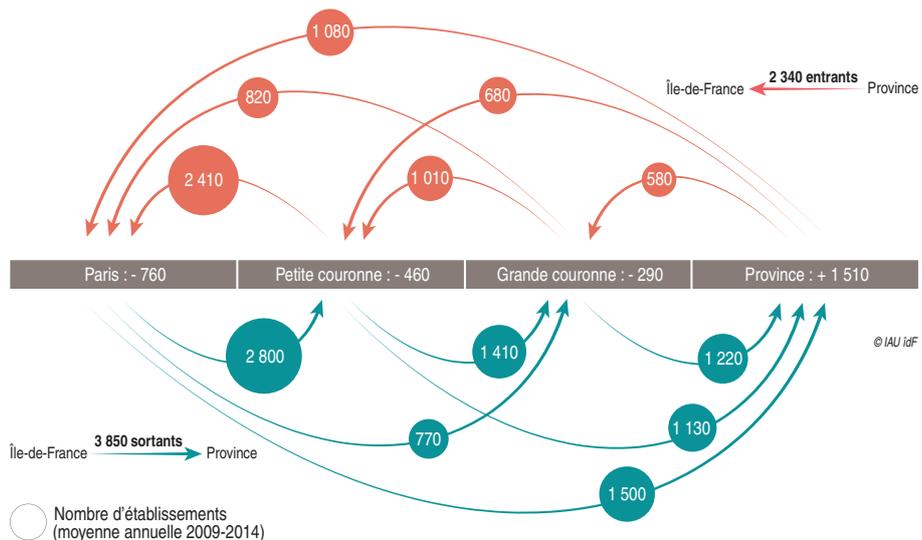
## De nombreux transferts dans les services aux entreprises

L'intensité des transferts diffère selon le secteur d'activité. Sur la période 2009-2014, un quart des établissements entrants sur le territoire francilien relève du secteur des services aux entreprises, notamment les activités de conseil. Viennent ensuite la construction et le commerce. Ceux qui sortent exercent également plus souvent dans les services aux entreprises et le commerce, mais aussi dans les activités de la santé humaine, l'enseignement ou l'action sociale (professions paramédicales ou formation continue pour adultes par exemple).

Entre 2009 et 2014 en Île-de-France, le secteur de la construction se distingue par un plus grand nombre d'établissements entrants (375) que sortants (270) en moyenne annuelle, mais générant un gain annuel d'emplois peu significatif (60). Ce constat pourrait s'expliquer en partie par le chantier du Grand Paris, notamment des infrastructures de transport (Grand Paris Express), qui attire en Île-de-France de nombreux établissements de la construction. Dans les autres secteurs d'activité, la situation est inversée (davantage d'établissements sortants qu'entrants), mais cela ne va pas toujours de pair avec une perte d'effectifs salariés. C'est le cas notamment des servi-

## 4 Une forte mobilité en petite couronne

Nombre d'établissements transférés (moyenne annuelle 2009-2014)



Lecture : entre 2009 et 2014, 2 800 établissements par an partent de Paris pour s'installer en petite couronne ; le solde migratoire de Paris est déficitaire (- 760 établissements) ; celui de la province avec l'ensemble de l'Île-de-France est positif (+ 1 510 établissements).

Source : Insee, REE.

ces aux entreprises qui gagnent 180 emplois par an en moyenne (gain le plus élevé) alors que les déménagements vers la province sont deux fois plus importants que les emménagements. Ce constat concerne aussi les activités financières, l'information/communication et les services aux particuliers.

## La petite couronne au cœur des transferts

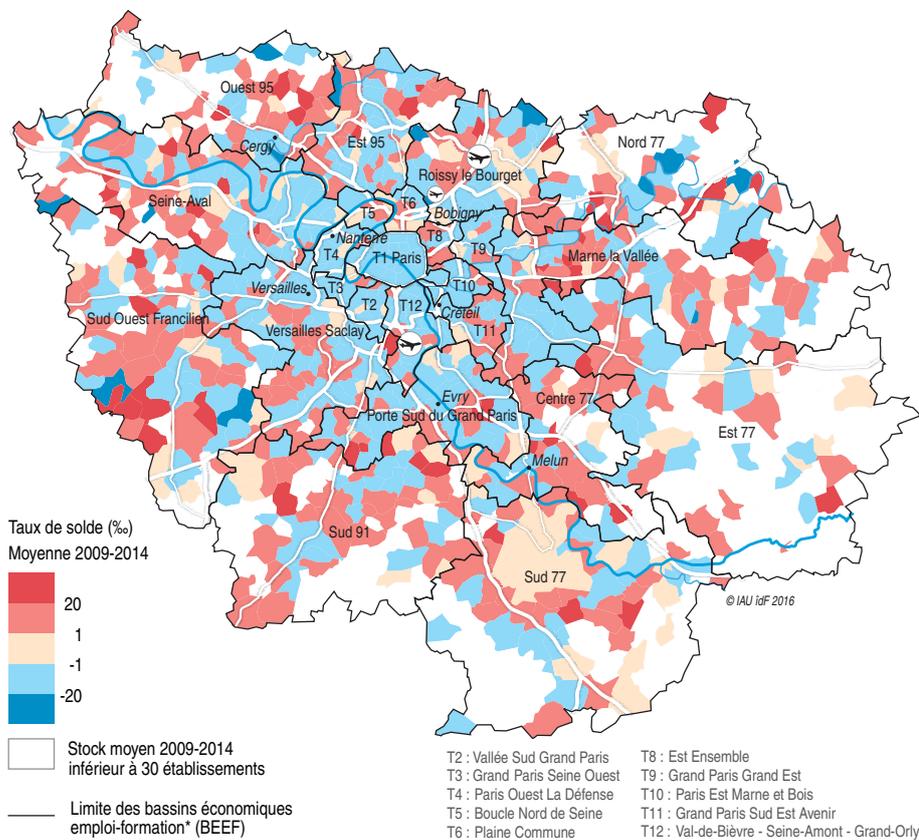
Trois transferts d'établissements sur quatre (déménagements ou emménagements) s'effectuent à l'intérieur de la région. Sur la période 2009-2014 en moyenne annuelle, 18 400 établissements changent de commune au sein de la région francilienne. Contrairement à la période précédente, le desserrement de l'activité économique vers la grande couronne s'est amoindri.

L'importance des transferts internes à l'Île-de-France met en évidence la dynamique économique de la proche couronne (figure 4). La majorité des échanges de Paris s'effectue avec la petite couronne : 56 % des établissements qui emménagent à Paris viennent des départements limitrophes, notamment des Hauts-de-Seine (19 % de grande couronne et 25 % de province). Toutefois, la capitale attire également des entreprises auparavant installées en grande couronne, notamment dans le secteur de la construction. Enfin, 55 % des établissements quittant Paris s'installent en petite couronne, en particulier les établissements de conseil aux entreprises et les agences de communication. En termes de transferts d'établissements, Paris est déficitaire avec la petite couronne, mais excédentaire avec la grande couronne.

En petite couronne, le taux de mobilité avec l'extérieur sur la période 2009-2014 est élevé : 4,2 % des établissements présents viennent de s'y installer ou vont la quitter au cours de l'année, contre 2,4 % à Paris et 2,6 % dans les départements de grande couronne. Cette mobilité témoigne à la fois de l'attractivité économique du territoire (implantation de nouvelles entreprises, notamment dans les activités de conseil et communication), mais aussi de mouvements de départs sans doute liés à la pression foncière.

## 5 Des gains d'établissements plus fréquents en grande couronne

Taux de solde des transferts d'établissements pour chaque commune francilienne (moyenne annuelle 2009-2014)



Lecture : cette carte illustre l'impact des transferts d'établissements sur le stock existant à l'échelle communale (nombre de transferts entrants - nombre de transferts sortants) pour 1 000 établissements existants. Paris est considéré comme une commune.

\* BEEF : périmètres géographiques de référence pour identifier les besoins en compétences au regard des enjeux économiques des territoires et définir une offre de formation adaptée aux réalités du tissu économique.

Source : Insee, REE.

## Sources et champ

Les données sur les établissements proviennent du **répertoire des entreprises et des établissements (REE)** du Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Les effectifs salariés sont issus du système d'information **connaissance locale de l'appareil productif (Clap)**.

L'étude porte sur les établissements ayant une activité principale marchande dans l'industrie, la construction, le commerce ou les services, à l'exclusion de l'agriculture.

## De nombreux transferts dans la construction

Les transferts d'établissements dans le secteur de la construction sont élevés à Paris, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise. La Seine-Saint-Denis bénéficie particulièrement de cette forte mobilité : 30 % des établissements qui s'y installent sont spécialisés dans la construction, contre 12 % seulement dans les Hauts-de-Seine. Par exemple, en 2013 GDF Suez Énergie Services a emménagé à Saint-Denis en provenance de Paris, avec 1 000 salariés. Plus généralement, les transferts sont plus importants dans le secteur de l'information et de la communication et moindres dans le secteur de l'hébergement et restauration en comparaison avec la structure sectorielle du stock d'établissements de chaque département francilien.

## Des gains d'établissements dans certaines zones de grande couronne

Les communes franciliennes qui gagnent des établissements au jeu des transferts entre 2009 et 2014 sont majoritairement localisées en grande couronne (*figure 5*). C'est le cas notamment des pôles du Grand Roissy, Versailles Saclay, Cergy-Pontoise ou Marne-la-Vallée et également de certains territoires, de moindre envergure économique, dans le secteur de Rambouillet, de Nemours, du Mantois ou encore de Meaux. La plupart des communes de la métropole du Grand Paris (MGP) perdent des établissements plus qu'elles n'en gagnent sur la période. Seules quelques communes limitrophes de Paris affi-

## Près d'un quart des dirigeants parisiens envisagent un déménagement de leur entreprise dans un délai de trois ans

Parmi les 500 entrepreneurs parisiens interrogés en 2016, 23 % envisagent de transférer tout ou une partie de leur entreprise d'ici trois ans. Les chefs d'entreprises du « commerce de détail et les services de proximité » sont ceux qui envisagent le moins souvent un déménagement (18 %) car ils souhaitent conserver leur emplacement géographique pour être à proximité de leur clientèle. Les dirigeants d'entreprises du secteur de la construction sont, à l'inverse, ceux qui sont les plus susceptibles de déménager (25 %) : les entreprises de construction réalisant la majorité de leur activité sur des chantiers, la localisation de leur entreprise a moins d'importance.

Parmi les dirigeants envisageant un déménagement, une majorité souhaite rester proche de leur emplacement actuel : 43 % resteraient à Paris, 8 % iraient dans des communes limitrophes de Paris et 3 % ailleurs en Île-de-France. Enfin, 19 % choisiraient la province et 13 % l'étranger (14 % d'indécis).

Parmi ceux qui n'envisagent pas de transférer leur entreprise, 41 % souhaitent rester à proximité de leurs clients ou fournisseurs, 30 % veulent profiter d'une adresse parisienne et 19 % conserver un gain de temps pour les trajets domicile-travail.

Source : Enquête de conjoncture de la CCI Paris Île-de-France, réalisée par Médiamétrie en septembre 2016.

## Définitions et méthode

Sur un territoire, on comptabilise l'ensemble des entrées et sorties d'établissements dans le tissu productif du territoire.

Les établissements entrent dans le stock par **création** (mise en œuvre de nouveaux moyens de production), **transfert entrant** (emménagement), **reprise** (reprise des moyens de production par un nouvel établissement avec continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur) ou **réactivation** (remise en route d'un établissement avec la même activité moins d'un an après l'avoir interrompue).

Les sorties correspondent aux **cessations** d'activité, **transferts sortants** (déménagements) et **cessions**.

Les **transferts intercommunaux** pris en compte dans cette étude (sauf dans la figure 1, qui prend également en compte les transferts intracommunaux, soit au sein d'une même commune) correspondent au transfert complet pur des moyens de production d'une commune à une autre. Ils sont ainsi comptabilisés en transfert entrant dans la commune d'arrivée et en transfert sortant dans la commune de départ. Cette définition ne prend donc pas en compte certains types de mouvements comme les transferts partiels de production, lorsqu'une partie de l'activité de l'établissement est maintenue sur le site de départ. Elle exclut également les déplacements vers l'étranger d'une production initialement implantée en France, c'est-à-dire les délocalisations. De même, les arrivées de l'étranger ne sont pas abordées ici.

Le **taux d'entrée** est le nombre d'établissements entrants de la zone rapporté au stock moyen d'établissements de la période concernée.

Le **taux de sortie** est le nombre d'établissements sortants de la zone rapporté au stock moyen d'établissements de la période.

Le **taux de mobilité externe** est la somme du taux d'entrée et du taux de sortie.

Le **taux de solde** est la différence entre les nombres d'entrées et de sorties d'établissements de la zone rapportée au stock moyen d'établissements de la période concernée.

La période « 2009-2014 » considérée pour cette étude est comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elle est comparée à une période « 2004-2009 », comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

L'emploi dans les établissements créés par transfert est compté au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant le transfert.

chent un solde positif, notamment Bagnole, Issy-les-Moulineaux, Saint-Denis, Montreuil et Gennevilliers. Cependant, un gain en nombre d'établissements n'est pas toujours synonyme de gain d'emplois. C'est le cas de

Bagnole dont le solde des transferts est le plus élevé des communes de la MGP entre 2009 et 2014 (+ 20 % en moyenne par an), mais qui perd en moyenne une quarantaine de salariés par an sur cette même période. ■

Insee Île-de-France  
1 rue Stephenson  
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

### Directrice de la publication :

Marie-Christine Parent

### Rédactrice en chef :

Christèle Rannou-Heim

### Crédits photos :

Phovoir et Denis Sutton/RATP

ISSN 2416-8149

© Insee 2017

## Pour en savoir plus

- Burfin Y., Omont L., « Les transferts d'établissements franciliens se font essentiellement au sein de la région », *Insee Île-de-France à la page* n° 334, mai 2010.

